

ENREGISTRER UN AÉRONEF TÉLÉPILOTÉ


Introduction :

Tous les aéronefs dont la masse (équipements et batterie ou carburant compris) est supérieure ou égale à 800 grammes, ainsi que tous les aéronefs équipés d'un dispositif de signalement électronique (même ceux dont la masse est en dessous de 800 grammes) doivent être enregistrés par leur propriétaire sur le portail [AlphaTango](#).

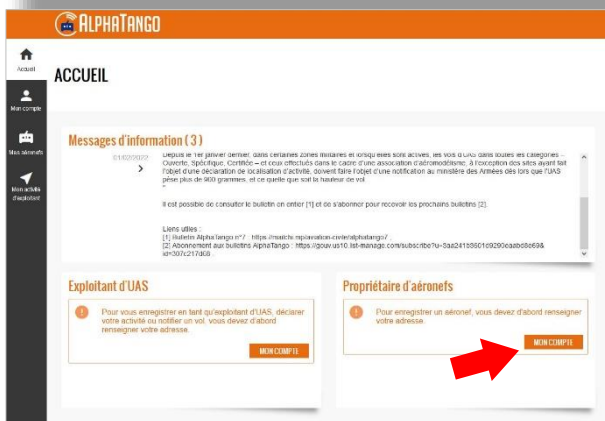
Dans le cas d'un aéronef dont la propriété est partagée entre plusieurs personnes, les propriétaires doivent désigner l'un d'entre eux pour réaliser la démarche d'enregistrement de l'aéronef. Ce copropriétaire communiquera l'extrait d'enregistrement aux autres copropriétaires.

Ce fichier d'aide concerne plusieurs types d'enregistrement :


- Le premier enregistrement d'un aéronef qui n'a donc jamais été enregistré (i.e. ne possédant pas de numéro d'enregistrement du type UAS-FR-nnnnnn).
- L'enregistrement à votre nom d'un aéronef pour lequel l'ancien propriétaire a déclaré la cession (i.e. possédant déjà un numéro d'enregistrement du type UAS-FR-nnnnnn).


 Pour finaliser l'enregistrement d'un aéronef, il est rappelé que le bloc **Contact** (notamment votre adresse) doit avoir été renseigné depuis la rubrique **Mon compte**. Cette obligation est requise pour d'autres démarches.

Voir la fiche [Gérer son compte](#) pour plus de détails.



Notes :

- Si l'ancien propriétaire n'a pas déclaré la cession de l'aéronef, veuillez le contacter en lui indiquant si besoin, qu'il peut consulter l'aide en ligne [Déclarer la cession, la perte, le vol ou la mise hors service d'un aéronef](#).
- Pour enregistrer un aéronef similaire à un autre aéronef que vous avez déjà déclaré, cliquez sur le bouton  depuis la liste de vos aéronefs. Voir la fiche [Enregistrer un aéronef similaire à un de vos aéronefs déjà enregistrés](#) pour plus de détails.

 Pour les exploitants déclarés (i.e. les personnes possédant un numéro d'exploitant déclaré du type EDnnnnn), si vous souhaitez enregistrer un aéronef en tant que propriétaire et en même temps le déclarer, vous pouvez le faire directement depuis votre déclaration d'activité.

Si vous n'effectuez que l'enregistrement, sans le déclarer, l'aéronef ne sera pas présent dans votre déclaration d'activité. Vous ne pourrez pas le sélectionner lors d'une notification de vol dans les scénarios standard nationaux.

Voir la fiche [Gérer les aéronefs dans une déclaration d'activité](#) pour plus de détails.

1. Connectez-vous à votre compte [AlphaTango](#)

2. Ouvrez le formulaire d'enregistrement d'un aéronef

Option 1 : depuis la page **Accueil**, cliquez sur **ENREGISTRER UN AÉRONEF**



Option 2 : depuis la rubrique **Mes aéronefs**, cliquez sur **+**



3. Indiquez si l'aéronef possède déjà, ou non, un numéro d'enregistrement

The form shows the question 'L'aéronef possède déjà un numéro d'enregistrement' with two radio buttons: 'Oui' (unselected) and 'Non' (selected). There is an information icon on the right.

- Cas 1 : premier enregistrement d'un aéronef jamais encore enregistré : cocher « Non »
- Cas 2 : enregistrement à votre nom, après achat, d'un aéronef déjà enregistré au nom du précédent propriétaire :
 - Cocher « Oui »
 - Renseignez le numéro d'enregistrement de l'aéronef : UAS-FR-[numéro]

The form shows the question 'L'aéronef possède déjà un numéro d'enregistrement' with two radio buttons: 'Oui' (selected) and 'Non' (unselected). Below, the 'Numéro d'enregistrement*' field contains 'UAS-FR-'. There is an information icon on the right and a 'CONTINUER' button at the bottom right.

Les informations enregistrées par le précédent propriétaire seront alors pré-remplies.

Messages d'erreur

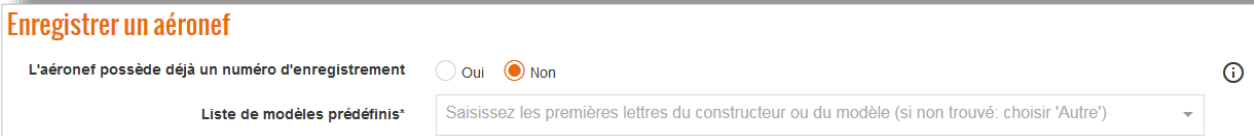
Lorsque vous saisissez le numéro d'enregistrement, les messages d'erreur suivants peuvent s'afficher :

- « **Cet aéronef est enregistré au nom d'un propriétaire qui n'en a pas déclaré la cession.** » : le précédent propriétaire n'a pas déclaré la cession de son aéronef dans AlphaTango. Contactez-le pour qu'il le fasse.
- « **Numéro d'enregistrement invalide.** » : cela signifie soit que l'aéronef a été déclaré comme définitivement retiré du service par son ancien propriétaire, soit que l'enregistrement de l'aéronef a été invalidé par la DGAC.

En cas de difficulté, contactez l'assistance assistance-alphatango@aviation-civile.gouv.fr.

4. Renseignez le modèle de l'aéronef

Sélectionnez le modèle de l'aéronef dans la liste des modèles prédéfinis, ou choisir « Autre » :



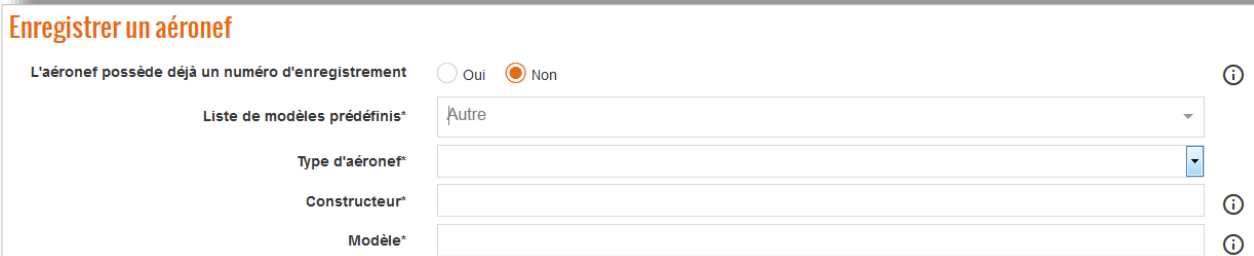
Liste des modèles prédéfinis

Il est possible de chercher dans la liste en l'ouvrant par un clic sur la flèche ▼ ou bien en saisissant les premières lettres du constructeur ou du modèle.



Cette liste est loin d'être exhaustive : si le modèle n'est pas dans la liste, il faut choisir « Autre ». Ce choix « Autre » est toujours disponible en tête de liste.

Si le modèle n'est pas dans la liste (choix « Autre »), renseignez le type, le constructeur et le modèle de l'aéronef :



Type d'aéronef

Choisissez le type d'aéronef dans la liste déroulante.

Constructeur

Cas d'un aéronef livré prêt à voler (RTF "ready to fly"): indiquer ici le fabricant de l'aéronef

Cas d'un aéronef assemblé à partir d'un kit (ou ARF "almost ready to fly"):

- indiquez ici le nom du fabricant du kit
- si toutefois des éléments importants de l'aéronef ont été personnalisés, vous pouvez indiquer en complément le nom de la personne qui a réalisé ces personnalisations; ex: Modèles-en-kit SAS / Jean Dupond

Cas d'un aéronef de fabrication personnelle: indiquer ici le nom de la personne ayant fabriqué l'aéronef

Modèle

Indiquez ici le nom du modèle défini par son constructeur.

Dans le cas d'un aéronef de fabrication personnelle, si le constructeur n'a pas défini de nom de modèle, indiquez "Fabrication personnelle".

Dans le cas d'un aéronef utilisé dans scénarios standard nationaux et faisant l'objet d'une attestation de conception délivrée par la DGAC, indiquer ici le nom du modèle figurant sur l'attestation de conception.

5. Saisissez le numéro de série et la plage de masse de l'aéronef

Enregistrer un aéronef

L'aéronef possède déjà un numéro d'enregistrement Oui Non (i)

Liste de modèles prédéfinis* (i)

Type d'aéronef* (i)

Constructeur* (i)

Modèle* (i)

Numéro de série

Plage de masse*

Numéro de série

Cas d'un aéronef livré prêt à voler (RTF "ready to fly") ou assemblé à partir d'un kit (ARF "almost ready to fly"):

- si le constructeur de l'aéronef ou du kit a défini un numéro ou une référence propre à l'aéronef considéré (i.e. un autre aéronef du même modèle aurait un numéro différent), indiquez ici ce numéro ou cette référence.
- s'il n'existe aucun numéro ou référence propre à l'aéronef, laissez ce champ vide.

Cas d'un aéronef de fabrication personnelle : laissez ce champ vide ou attribuez un numéro de votre choix (ex : 01).

Plage de masse

La plage de masse sélectionnée doit correspondre à la masse la plus élevée à laquelle l'aéronef est susceptible de voler (y compris ses équipements, ses batteries ou son carburant). Il est possible de faire voler l'aéronef à une masse plus faible que la plage sélectionnée, mais il est interdit de le faire voler à une masse plus élevée.

Exemple : dans le cas d'un aéronef dont la masse peut varier, en fonction de ses équipements, entre 1.8 et 2.2 kg, choisir la plage de masse $2 \text{ kg} < M \leq 4 \text{ kg}$ (correspondant à sa masse maximale de 2.2 kg).

6. Renseignez la section « dispositif de signalement électronique »

Dispositif de signalement électronique : rappels

Le dispositif de signalement électronique ou numérique est rendu obligatoire pour les aéronefs télépilotes de masse $\geq 800\text{g}$ par la loi 'drones' n° 2016-1428 (sauf cas particuliers : voir plus bas les cas de dispense). Lorsque l'aéronef est en vol, ce dispositif doit émettre différentes informations dont la position de l'aéronef et un numéro d'identification (appelé "identifiant (ID) de signalement électronique" dans AlphaTango).



La date d'obligation d'emport d'un tel dispositif est passée puisqu'il s'agit du 29/12/2020.

Indiquez si l'aéronef est équipé, ou non, d'un dispositif de signalement électronique.

Si ce n'est pas le cas (réponse : non), cochez au moins une des cases correspondant aux cas de dispense d'emport d'un tel dispositif.

Dispositif de signalement électronique

Cette section concerne le dispositif de signalement électronique ou numérique rendu obligatoire pour les aéronefs télépilotes de masse $\geq 800\text{g}$ par la loi 'drones' n° 2016-1428 (sauf cas particuliers). Lorsque l'aéronef est en vol, ce dispositif doit émettre différentes informations dont la position de l'aéronef et un numéro d'identification (appelé "identifiant (ID) de signalement électronique" dans AlphaTango). Cliquez sur les icônes d'aide pour plus de détails sur chaque champ à renseigner.

L'aéronef est équipé d'un dispositif de signalement électronique* Oui Non (i)

Utilisation limitée à des sites d'aéromodélisme déclarés (*) (i)

Utilisation à l'intérieur d'espaces clos et couverts (*) (i)

Utilisation limitée à des missions au profit de l'Etat (*) (i)


Aéronef captif ou tracté (*)

(*) Au moins une réponse obligatoire.

Dispense d'emport d'un dispositif de signalement électronique ou numérique

Dans les cas suivants, l'emport d'un dispositif de signalement électronique ou numérique n'est pas obligatoire :

- « utilisation limitée à des sites d'aéromodélisme déclarés » : aéronef utilisé à des fins de loisir et télépilotes à vue par un télépilote membre d'une association affiliée à une fédération reconnue, sur une zone d'activité fixée par décret comme ouvrant droit à cette exemption et publiée par la voie de l'information aéronautique,
- « utilisation à l'intérieur d'espaces clos et couverts »,
- « utilisation limitée à des missions au profit de l'Etat » : aéronef appartenant à l'Etat et exclusivement affecté à un service public, ou aéronef utilisé dans le cadre de missions de douane, de police, de sécurité civile ou de renseignement (titre V du livre VIII du code de la sécurité intérieure),
- « aéronef captif ou tracté » : aéronef captif ou tracté à partir de la surface ou de l'eau.

 Si, au moment de son enregistrement, l'aéronef n'est pas équipé d'un dispositif de signalement électronique ou numérique, il faut cocher l'un des motifs d'exemption.

Dans le cas où aucun motif ne correspond, alors l'enregistrement est impossible, et l'utilisation de l'aéronef est également impossible.

Indiquez si le dispositif de signalement électronique est amovible ou non.

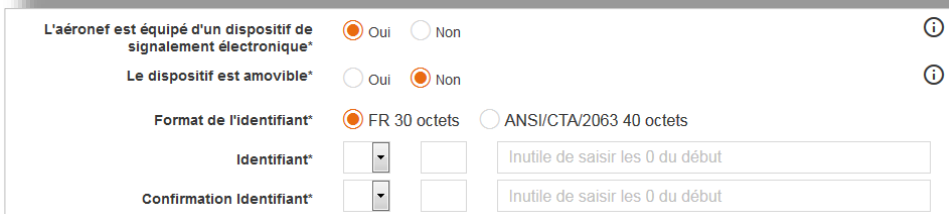
Types de dispositif de signalement électronique ou numérique

Le dispositif peut être :

- intégré à l'aéronef par le constructeur, ou
- amovible (balise ajoutée à l'aéronef, éventuellement transférable d'un aéronef à un autre : voir plus bas).

- Si le dispositif est intégré (amovible = non) :

Renseignez le format de l'identifiant et l'identifiant lui-même (voir plus bas)



The screenshot shows a form with the following fields and options:

- L'aéronef est équipé d'un dispositif de signalement électronique*** with radio buttons for Oui and Non.
- Le dispositif est amovible*** with radio buttons for Oui and Non.
- Format de l'identifiant*** with radio buttons for FR 30 octets and ANSI/CTA/2063 40 octets.
- Identifiant*** with a dropdown menu, a text input field, and a placeholder "Inutile de saisir les 0 du début".
- Confirmation Identifiant*** with a dropdown menu, a text input field, and a placeholder "Inutile de saisir les 0 du début".

- Si le dispositif est amovible (amovible = oui) :

Rappel : dispositif amovible partageable entre plusieurs aéronefs

Un même dispositif de signalement électronique amovible peut être partagé entre plusieurs aéronefs, mais uniquement si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- les aéronefs appartiennent au même propriétaire, et
- les aéronefs sont enregistrés dans la même plage de masse, et
- les types des aéronefs appartiennent au même « groupe »

Les différents groupes sont les suivants :

- groupe 1 : aérostat captif / aéromodèle de vol circulaire / aéromodèle de vol libre / montgolfière
- groupe 2 : planeur, aile (non motorisé) / dirigeable / parachute, parapente / aéronef à ailes battantes
- groupe 3 : hélicoptère / multirotors / convertible / combiné / paramoteur / autogire
- groupe 4 : avion, aile, planeur (motorisé)

Cas 1 : un dispositif a déjà été renseigné pour un autre de vos aéronefs, et ce dispositif est partageable avec l'aéronef en cours d'enregistrement.

Dans ce cas, une liste déroulante est proposée avec tous les identifiants partageables.


Si vous souhaitez partager un identifiant, sélectionnez-le dans la liste.

Sinon, sélectionnez « Autre », et continuez comme dans le cas 2 ci-dessous.

Cas 2 : saisie d'un nouvel identifiant :

Renseignez le format de l'identifiant et l'identifiant lui-même (voir plus bas)

Saisie de l'identifiant :

 L'identifiant de signalement électronique est communiqué par le constructeur de l'aéronef (dispositif intégré) ou de la balise (dispositif « amovible »). En cas de doute sur l'identifiant à saisir, contactez le constructeur. Si l'identifiant que vous saisissez dans AlphaTango ne correspond pas exactement à celui diffusé électroniquement par l'aéronef en vol, celui-ci sera considéré comme potentiellement hostile par les systèmes de détection au sol et le propriétaire de l'aéronef encourt une sanction.

Pour limiter les erreurs de saisie, le champ doit être saisi deux fois : jouez le jeu, ne faites pas un copier-coller !

Format « français » sur 30 octets :

L'identifiant est composé de trois blocs :

- **1er bloc** : liste déroulante proposant tous les trigrammes « constructeur » enregistrés,
- **2ème bloc** : 3 caractères alphanumériques,
- **3ème bloc** : 24 caractères alphanumériques (inutiles de saisir les 0 du début : ils seront complétés automatiquement)

Format « international » sur 40 octets :

7. Renseignez les équipements de l'aéronef

Équipements

L'aéronef est équipé d'un capteur d'image* Oui Non

L'aéronef est équipé d'un pilote automatique* Oui Non

Équipements

L'aéronef est équipé d'un capteur d'image* Oui Non

Le capteur d'image permet un retour vidéo* Oui Non

L'aéronef est équipé d'un pilote automatique* Oui Non

Capteur d'image

Cocher « Oui » si l'aéronef est équipé d'un capteur de prise de vue dans le spectre visible ou non visible.

Rappels:

- la capture d'images ou de données dans le spectre invisible nécessite une autorisation préalable; la demande est à adresser à la préfecture
- les exploitants doivent déclarer annuellement leur activité de prise de vue aérienne (CERFA N°12546 à adresser à la DSAC/IR de rattachement)

Retour vidéo

Cocher « oui » si l'aéronef est équipé d'une caméra susceptible de transmettre au télépilote en temps réel une vidéo lui permettant le contrôle des évolutions de l'aéronef.

Pilote automatique

Cocher « oui » si l'aéronef est équipé de capteurs et de calculateurs de vol conférant la capacité à évoluer sans un contrôle constant exercé par le télépilote par le biais de commandes transmises en temps réel.

Un simple système de stabilisation de vol sans capacité de navigation n'est pas considéré comme un pilote automatique.

8. Prenez connaissance du texte de l'attestation que vous vous apprêtez à signer

En enregistrant cet aéronef, j'atteste en être (ou en représenter) le propriétaire et reconnais être dûment informé des obligations réglementaires attachées à son usage. J'atteste en outre la sincérité des informations déclarées et reconnais être informé que toute fausse déclaration peut être punie par la loi. Je reconnais également être informé que les informations déclarées pourront être utilisées à des fins d'enquêtes judiciaires, administratives ou de renseignement.

RETOUR

VALIDER

9. Validez l'enregistrement en cliquant sur **VALIDER**

Après avoir cliqué sur le bouton :

- Un courriel de confirmation vous est adressé, avec un extrait du registre en pièce jointe (pdf).
- La page revient sur la liste de vos aéronefs enregistrés.
- Un message confirmant que l'aéronef a bien été enregistré s'affiche :

MES AÉRONEFS ENREGISTRÉS

Aéronefs

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT, CONSTRUCTEUR, MODÈLE, NUMÉRO DE SÉRIE, IDENTIFIANT ÉLECTRONIQUE

N° ENREGISTREMENT	DATE DE FIN DE VALIDITÉ	TYPE D'AÉRONEF	CONSTRUCTEUR	MODÈLE	N° SÉRIE	ID DE SIGNALEMENT
UAS-FR-199501	10/03/2027	Multirotors	Constructeur	Modèle	NDS-02	TSTDMO00000000000000000000EX3 MPLE


L'aéronef a bien été enregistré.


Message d'erreur ?

Si les données saisies présentent une anomalie, celle-ci sera explicitée par un message d'erreur.

Dans le cas du bloc « Signalement électronique », le système vérifie notamment que l'identifiant de signalement n'est pas déjà utilisé pour un autre aéronef. Voir [ici](#) pour plus de détails sur la possibilité de partager un dispositif de signalement amovible entre plusieurs aéronefs du même propriétaire.

10. Editez l'extrait du registre relatif à l'aéronef

 Lors de toute utilisation de l'aéronef, son utilisateur doit détenir un extrait du registre à jour (au format numérique ou papier), et doit le présenter en cas de contrôle.

- Option 1 : un extrait du registre est joint au courriel de confirmation (voir ci-dessus)
- Option 2 : depuis la liste de vos aéronefs enregistrés, cliquez sur le bouton  dans la ligne correspondant à l'aéronef concerné

N° ENREGISTREMENT	DATE DE FIN DE VALIDITÉ	TYPE D'AÉRONEF	CONSTRUCTEUR	MODÈLE	N° SÉRIE	ID DE SIGNALEMENT	
UAS-FR-199501	10/03/2027	Multirotores	Constructeur	Modèle	NDS-02	TSTDMO0000000000000000EX3 MPLE	 

- Option 3 : depuis la liste de vos aéronefs enregistrés, cliquez sur la ligne correspondant à l'aéronef pour afficher l'écran de détail de l'aéronef, et cliquez sur le bouton **TÉLÉCHARGER UN EXTRAIT DU REGISTRE** du bloc Statut :


Statut

Statut	Valide
Date de dernier enregistrement	11/03/2022
Date de fin de validité	10/03/2027



RENOUVELER **TÉLÉCHARGER UN EXTRAIT DU REGISTRE**

11. Apposez le numéro d'enregistrement sur l'aéronef

 Le numéro d'enregistrement doit être apposé en permanence, de façon visible, sur l'aéronef. L'écriture utilisée doit permettre une lecture à une distance de 30 centimètres, à l'œil nu.

Cas particuliers :

- Lorsque l'aéronef est une réplique fidèle à échelle réduite d'un aéronef original, le numéro d'enregistrement peut ne pas être directement visible, sous réserve d'être accessible après un démontage simple ne nécessitant pas d'outillage ;
- Pour les aéronefs de plus de 25kg, qui doivent être immatriculés et dont les marques d'immatriculation doivent être apposées sur l'aéronef, le numéro d'enregistrement n'a pas à être également apposé.

Note : n'oubliez pas que le numéro d'exploitant d'UAS doit être apposé sur l'aéronef de manière lisible lorsqu'il est au sol. Le numéro peut être possiblement caché sous réserve d'être accessible après un démontage simple ne nécessitant pas d'outillage (par exemple dans le compartiment des batteries). Cette tolérance est acceptée pour les petits aéronefs ou les répliques. Si l'exploitant n'est pas le propriétaire de l'aéronef, il convient de prévoir un système d'attache approprié (type velcro).